

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 18 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 18 Juin 2018, à 20 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 Juin, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Etaient présents : LHERMEROULT PATRICK, Maire
ROCREE Roselyne, DUHAMEL Agnès, DAUBE François, ROHEE Nathalie, DANEL Sandrine
QUERUEL Geneviève, BOUCHER Martial, ALLORGE Hervé, FAUCHER Laurent

Absent non excusé : LEMOUCHE Francis

Secrétaire de séance : BOUCHER Martial, ROCREE Roselyne.

Ouverture de la séance : 20h.

Délibération travaux éclairage public :

Il faudra ajouter 2 candélabres dans le Chemin Dumoulin qui sera aménagé. Ces travaux seront subventionnés à 50%.

VOTE : à l'unanimité

Délibération contrat Julien Robert (remplaçant de la secrétaire de Mairie en congés maternité) :

Ce contrat s'étale de février à septembre

VOTE : à l'unanimité

Point Dossier rue de la Mairie :

En janvier, un dossier de prise en compte du projet dans le Contrat de Territoire avait été déposé. Il a été refusé car le montant était inférieur au plancher de 100 000€, la demande de subvention DETR également

En avril, la Communauté de Communes est revenue vers Bérengenville car le dossier leur semblait intéressant.

De nouveaux travaux ont été intégrés pour permettre la prise en compte du dossier dans le Contrat de Territoire.

Dans le cadre du projet seraient ajoutés les éléments suivants :

- Démolition de la maison
- Aménagement/cheminement centre village
- Rampe accès PMR école
- Bâtiment communal : On reconstruirait un bâtiment de 100m² intégrant un distributeur de colis automatique et un local destiné à la vente directe des producteurs locaux
Le bâtiment communal serait construit à côté du bâtiment actuel pour permettre de centraliser le matériel.
Le distributeur de colis et l'emplacement « vente produit locaux » seraient intégrés dans les dépendances de la maison.

Le budget du projet monterait à 150 000 €

La Communauté de Communes nous rendra réponse dans le courant de l'été selon la décision de la région.

Dossier Mares :

Ce dossier est sous la maîtrise de la Communauté de Communes Malheureusement, le suivi n'est pas suffisant et la qualité de la prestation très médiocre.

- **La mare du Routoir** est curée. L'excédent de terre est stocké sur un terrain privé adjacent. La Mairie a fait une demande écrite pour que cette terre soit enlevée. La haie prévue est plantée mais son paillage semble ridicule. La haie est noyée dans la végétation.
- **La Mare Freneuse** : Le chemin est empierré. Les arbres plantés vont poser problème.

Les travaux ont été réalisés sous la pluie, le résultat est donc mauvais !

Les haies sont garanties 1 an...

Chemin ruraux : Chemin Dumoulin et chemin des Houlettes :

Devis préparation par entreprise Moutier : environ 10 000 €

Devis émulsion par la Communauté de Commune : environ 6 000 €

Budget total de l'ordre d'environ 16 000 €

La rédaction des 2 conventions avec les propriétaires est en cours.

Cloches de l'église :

Le dispositif automatique est en panne. Le devis pour l'automatisation de la petite cloche s'élève à 4 700 € hors taxe. L'automatisation de la grosse cloche pose problème car la charpente du clocher semble trop fragile. D'autres dispositifs plus simples sont envisagés.

Murs de l'église :

Nous avons un devis à 2700€ HT pour le rejointement des murs et du dallage à l'entrée.

Une demande de subvention pour l'ensemble murs et cloches sera faite.

Sécurité routière dans le village :

Pour nombre de conseillers, la vitesse des véhicules semble très excessive dans le village. Notamment dans la rue de Quittebeuf-D175 entre le château d'eau et la sortie du village vers le Mesnil Péan. Une décision d'aménagement d'ouvrages de sécurité sera prise.

Travaux :

- La rambarde de la Salle des Fêtes est posée
- La pompe d'arrosage de la mairie ne semble pas fonctionner.
- Il n'y a pas d'eau chaude à la Salle des Fêtes

Point sur les Syndicats:

- **SITS** : suite à la dissolution, les communes sont dans le flou pour la rentrée de septembre. Les cartes de bus ne seront peut être pas disponibles.. ?
- **SIVOS** : Il est prévu un effectif de 62 enfants sur le regroupement scolaire. Ce chiffre est faible mais stable. Dans le cadre d'une recherche de réduction des coûts, une étude transport a été réalisée. L'externalisation du transport scolaire reviendrait plus cher à nos communes. Le SIVOS a décidé de continuer le transport des écoliers avec notre car.

Point Commissions :

Fleurissement :

Le massif de l'Orme présente un bel aspect. Les rosiers sur la place de l'école sont très appréciés.

Communication :

Le Bérengenville actualités doit être rédigé et distribué début juillet.

CCAS :

le « repas des aînés » se déroulera à l'extérieur de la commune le 7 octobre. Le car du SIVOS assurera le transport.

Bois :

Un acheteur a abattu une réserve. Le bois n'est pas rentré. La mauvaise foi de l'acheteur est établie. Les titres vont être émis.

Urbanisme :

Une demande préalable pour un abri cheval a été acceptée en 2^{ème} présentation et par dérogation.

Questions diverses :

L'inauguration de EURE NUMERIQUE (l'armoire ADSL/VDSL, augmentation de Débit) aura lieu le 31 Août à 18h00.

La séance est levée à 23 heures

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne	DUHAMEL Agnès	ALLORGE Hervé
BOUCHER Martial	DANEL Sandrine	DAUBE François	FAUCHER Laurent
LEBOUCHER Francis Absent	QUERUEL Geneviève	ROHEE Nathalie	